

Code criminel

M. Saltsman: Tout au contraire, comme vous le diront ceux qui connaissent l'histoire, le régime nazi a vu le jour parce que l'Allemagne ne respectait plus le parlement de la république de Weimar, parce que les gens ne respectaient pas la police et les tribunaux. C'est pour cela que la société allemande s'est effondrée et que les camps de concentration ont existé.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, sur un point avec lequel le député sera peut-être d'accord. Il n'ignore certainement pas que, lorsque les nazis ont brûlé le Reichstag, ils ont accusé les communistes.

M. Saltsman: Je remercie le député de Calgary-Nord mais je suppose que ses interventions portent sur un autre débat car je ne vois pas le rapport qu'elles peuvent avoir avec celui-ci.

M. Woolliams: C'est vous qui avez amené la question sur le tapis.

M. Saltsman: Je reconnais que le député a certaines connaissances historiques. S'il ignore les faits, il connaît du moins quelques noms.

Nous avons des problèmes. Je prendrai donc le risque de dire ce que je pense. Ce n'est pas la première fois que je le fais et je suis certain que les journalistes et mes collègues d'en face me tomberont dessus demain. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent qu'il ne faut pas écouter les autorités, qu'il faut se dresser contre les tribunaux; et qu'il faut critiquer la police parce qu'ils ont tous toujours tort. Ce sont là des sentiments destructeurs sur le plan social. Je ne crains pas d'exprimer mes opinions, car je suis sincère.

J'entends voter contre l'amendement et j'ai dit pourquoi j'ai adopté cette position. Je suis de cet avis depuis un certain temps et je n'hésite nullement à dire que si les événements me donnaient tort, ce qui pourrait bien se produire...

M. Woolliams: Cela se produira.

M. Saltsman: ... je prendrai le contre-pied. Si cette mesure législative donne lieu à des abus, nous la modifierons.

M. Woolliams: Il sera trop tard.

M. Saltsman: Si nous ne sommes pas ici, d'autres nous remplaceront; ils lutteront contre cette mesure ou la modifieront. Le Parlement ne disparaîtra pas avec nous. Il ne sera pas aboli demain. Nous savons que des lois médiocres ont été adoptées et modifiées.

Il est temps de donner à nos tribunaux et à la police l'autorité nécessaire pour lutter contre le crime organisé et d'autres problèmes dans la société. Il y a peu de jours où un député de l'opposition ou un ministériel de l'arrière-plan ne prend pas la parole pour critiquer l'insensibilité du gouvernement devant le crime organisé ou pour lui reprocher de laisser le crime organisé prospérer. Vous l'entendrez répéter à maintes reprises. Je ne me soucie guère que les députés critiquent le gouvernement. Il le mérite. Toutefois, quand il faut prendre des mesures précises et que le gouvernement présente un projet

[M. Saltsman.]

de loi pour combattre efficacement le crime organisé, il incombe à l'opposition, après l'avoir examiné et critiqué, de l'approuver. On ne peut préconiser une lutte plus vive contre le crime organisé et rejeter un projet de loi qui cherche à favoriser cet effort.

● (2040)

Il faut choisir. En tant que député de l'opposition, je dirais ceci: j'ai une idée fixe dont je dois me libérer l'esprit, au sujet de la peine capitale. J'ai participé à trois votes sur la peine capitale. Chaque fois, j'ai pris de gros risques politiques tout comme les autres qui ont voté en faveur de l'abolition. Ce qui me chicotte, c'est que beaucoup des ardents défenseurs de la peine capitale, qui n'aurait rien fait pour la sécurité de notre pays en faisant supprimer quelques pauvres types après le fait...

Une voix: Comment améliorer la sécurité en agissant ainsi?

M. Saltsman: Cela paraît bien, voyons! Cela soulage mais ne donne pas plus de sécurité. Quand arrive une mesure législative comme celle-ci, qui donnera plus de sécurité aux citoyens—sans être aussi dramatique que la pendaison, ni aussi radicale—ceux-là deviennent partisans de la liberté. Ils deviennent des défenseurs à outrance des libertés civiles. Ils veulent bien pendre, mais ils ne veulent pas de l'écoute électronique.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Je trouve la chose étrange, monsieur l'Orateur, et je m'excuse de m'être emporté. Cela ne m'arrive pas souvent, mais je finis par me fâcher. Je pense que la colère s'excuse parfois.

On m'en a dit des choses au sujet de la peine capitale. On m'a accusé d'être fasciste, d'être nazi ou bien de favoriser un état nazi parce que je crois qu'il faut faire confiance aux policiers, parce que je crois qu'il faut faire confiance aux tribunaux. J'en avais assez.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Passons à autre chose. On dit que les avocats devraient être exemptés. Pourquoi les avocats? Ce sont des gens admirables, mais le sont-ils au point d'être exemptés? J'ai écouté le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) qui a parlé des gens qui portaient des bandes jaunes sur le côté de leurs pantalons. Ce sont des gens bien, mais ce sont des gens; ce ne sont que des policiers et il faut les surveiller. Les avocats ne sont-ils pas aussi des gens qu'il faut surveiller à l'occasion? Quelle confiance particulière existe entre un avocat et son client que l'on me refuserait entre moi, député et mes électeurs? Mais le projet de loi ne fait pas exception de mon cas.

Quel secret particulier existe-t-il entre l'avocat et son client qui n'existe pas entre un homme, ou une femme, et son confesseur? Pourtant, ce dernier ne bénéficie pas d'un régime spécial.